

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Département du Calvados

S.I.A.V.A.L.O.R

L'an deux mil seize, le vingt cinq février, à 18h30, le Conseil Syndical du **Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Saint Martin de Fontenay et May sur Orne**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Pierre GLINEL**.

Étaient présents : M. DESMORTREUX David, M. PAGNY Laurent, M. GLINEL Jean-Pierre, M. MALAQUIN Jean-Louis, titulaires.

M. CONGAR Basile et M. MOTTAIS Jean-Luc, suppléants.

Étaient absents excusés : Mme GIGAN Chislaine, M. FRIMOUT Olivier.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme GIGAN Chislaine en faveur de M. CONGAR Basile.

Secrétaire : M. Jean-Louis MALAQUIN.

DÉLIBÉRATION N°SY-DEL-2016-004 : Vote du compte administratif 2015.

La parole est donnée à Monsieur le Vice-Président qui présente le compte administratif 2015.

Le Comité Syndical ayant entendu la présentation de Monsieur le Vice-Président et considérant que pour l'exercice 2015 :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à	389 787,26 €.
Les recettes de fonctionnement à	297 849,89 €.
Le résultat brut de fonctionnement est donc de	- 91 937,37 € en déficit.
Le report de l'excédent fin 2014 était de	406 610,92 €.

L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT FIN 2015 EST DONC DE 314 673,55 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à	118 570,01 €.
Les recettes d'investissement à	146 732,82 €.
Le résultat brut d'investissement est donc de	28 162,81 en excédent.
Le report fin 2014 était un déficit de	- 43 161,95 €

LE DEFICIT D'INVESTISSEMENT FIN 2015 EST DONC DE - 14 999,14 €

LE RESULTAT CUMULE FIN 2015 EST DONC UN EXCEDENT DE 299 674,41 €

Considérant les 16 514,00 € de restes à réaliser en investissement (travaux de mises aux normes de quatre postes de refoulement (devis SADE)), le résultat réel fin 2015 est de **283 160,41 €**.

Décide après en avoir délibéré, à l'unanimité de valider ce compte administratif.

4 VOTANTS
4 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°SY-DEL-2016-005 : Approbation du compte de gestion 2015.

La parole est donnée au comptable public qui présente les éléments du compte de gestion.

Monsieur le Président demande ensuite au Comité Syndical de procéder à l'adoption du Compte de Gestion 2015, qui est conforme aux écritures comptables 2015 du Syndicat. Il est à noter qu'il existe une différence au niveau de l'état de l'actif, en effet deux éléments ne sont pas sortis de l'inventaire sur la liste de la Trésorerie.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte du Receveur 2015, identique à la comptabilité administrative.

5 VOTANTS
5 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°SY-DEL-2016-006 : Affectation du résultat 2015.

Monsieur le Président explique, que le compte administratif présente un déficit d'investissement de 14 999,14€ auquel s'ajoute des restes à réaliser en dépenses de 16 514,00 €. Il propose donc d'affecter la somme de 31 513,14 € à l'article 1068 (Recettes d'investissement) pour couvrir le besoin de financement de la section.

Le solde de 283 160,41 € sera laissé à l'article 002 : REPORT EXCEDENT en recettes de fonctionnement.

Ces sommes sont inscrites au budget primitif 2016.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter la somme de 31 513,14 € à l'article 1068 (Recettes d'investissement) pour couvrir le besoin de financement de la section.

Le solde de 283 160,41 € sera laissé à l'article 002 : REPORT EXCEDENT en recettes de fonctionnement.

Ces sommes sont inscrites au budget primitif 2016.

5 VOTANTS
5 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°SY-DEL-2016-007 : Budget primitif 2016.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical, le budget primitif 2016, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- 728 693,35 € pour le fonctionnement
- 311 051,52 € pour l'investissement.

Un prélèvement de 31 513,14 € est nécessaire pour équilibrer la section d'investissement.

N'ayant pu aboutir en 2015, il est proposé de reporter les travaux prévus en investissement (réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées et de certains équipements des postes de refoulements et de la station d'épuration). Ces derniers seront réalisés avec un marché de travaux sur trois ans avec 100 000 € de travaux par an. Ces travaux ont vocation à réduire les eaux claires parasites arrivant à la station et engendrant un frein à l'urbanisation (augmentation de la charge hydraulique). Nécessité de reprendre également les branchements des particuliers (financement possible de l'Agence de l'Eau Seine Normandie = à intégrer au marché de travaux = baisse des coûts pour les abonnés concernés). Pour cela, un assistant à Maitrise d'ouvrage a été retenu courant février 2016 afin de lancer une nouvelle consultation pour le choix d'un maître d'œuvre rapidement (devis reçu >25 000€HT).

Les travaux pourraient donc être réalisés au deuxième semestre 2016.

Suite à la signature de la convention avec la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer, concernant le traitement des eaux usées de la Commune de Saint André sur Orne, les recettes dues pour les années 2013, 2014 et 2015 ont été comptabilisées dans le BP 2016.

A savoir en prenant comme base le tarif 2013 de 0,71€/m³ épuré (les éléments pour les calculs du tarif 2014 et 2015 n'étant pas tous connus à ce jour (prime épuration AESN, coefficient de révision...)). La clé de répartition de 0,281 a été appliquée pour le calcul des volumes concernant SAINT ANDRE SUR ORNE.

volume d'eaux usées traitées STEP 2013	285 358,00	part volume d'eaux usées traitées SASO 2013	80 185,60
volume d'eaux usées traitées STEP 2014	257 430,00	part volume d'eaux usées traitées SASO 2014	72 337,83
volume d'eaux usées traitées STEP 2015	247 588,00	part volume d'eaux usées traitées SASO 2015	69 572,23
TOTAL	790 376,00	TOTAL	222 095,66
	PART CACLIM 2013 à 2015 suvant convention		157 687,92

Après vérification auprès des services de la Trésorerie, ces recettes doivent être inscrites à l'article 70611 de la section de fonctionnement (modification par rapport aux documents envoyés semaine 8).

Après la présentation de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2016 ci-dessus.

5 VOTANTS
5 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°SY-DEL-2016-008 : Subvention à l'amicale du personnel.

Afin de pouvoir verser la subvention à l'amicale du personnel comme tous les ans, Monsieur le Président explique au Comité Syndical, qu'une délibération doit être prise.

Monsieur le Président souligne que l'amicale ne demande pas directement de subvention, et rappelle que l'année passée, une discussion avait eu lieu concernant le montant à verser. La somme arrêtée était de 100€.

Monsieur le Président explique que le Syndicat cotise déjà au Comité National d'Actions Sociales (CNAS) pour l'ensemble des agents. Il rappelle que seulement deux agents adhèrent à l'amicale du personnel.

Il demande donc au Conseil Syndical de se prononcer sur le versement de la subvention de 100€ à l'amicale du personnel pour l'année 2016 (la somme est inscrite au budget primitif 2016).

Ayant entendu l'énoncé de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide à la majorité d'attribuer la subvention de 100€ à l'amicale du personnel pour l'année 2016.

5 VOTANTS
2 POUR
1 CONTRE
2 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°SY-DEL-2016-009 : Convention pour l'occupation de locaux de la Commune de Saint Martin de Fontenay.

Monsieur le Président explique au Comité Syndical, qu'afin de régulariser l'occupation du bureau situé au 17 rue de

Biganos, la Commune de SAINT MARTIN DE FONTENAY propose une convention. Cette dernière précise les conditions d'utilisation du local et les coûts pour 2015 soit 1 048,19€ et pour 2016 soit 1 051,88€. Ce prix tient compte d'un forfait calculé par rapport à la surface du local, les charges associées et le taux d'occupation du bureau.

Ces documents permettront de régulariser les loyers dus pour 2015 et 2016.

Ayant entendu l'énoncé de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer les conventions d'occupation de local avec la Commune de SAINT MARTIN DE FONTENAY pour les années 2015 et 2016 et à régler les coûts y afférents.

Etant entendu que les loyers sont arrêtés pour 2015 à 1 048,19€ et pour 2016 à 1 051,88€.

5 VOTANTS
5 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Questions diverses

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que l'adjoint administratif 2^{ème} classe a demandé sa mutation vers une autre collectivité. Elle quittera son poste au Syndicat le 10 mai 2016 au soir. Une offre d'emploi a été publiée sur le site cap territorial afin de recruter un nouvel agent.
